



**Instance bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur**  
Avenue Prince de Liège, 137 – 5100 JAMBES – 081/48 67 51 (52)

Monsieur Willy BORSUS  
Ministre-Président de la Wallonie  
Rue Mazy, 27  
5100 NAMUR

Namur, le 29 janvier 2019

*Nos Réf. : IBEFE Namur/19/FM/8*

***Concerne : Dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle***

*Monsieur le Ministre-Président,*

En sa séance du 18 janvier 2019, le Collège des Présidents des Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi (IBEFE) s'est saisi de la problématique de l'impact de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le Collège des Présidents s'inquiète des répercussions négatives de l'application de cet Arrêté et tient à vous exprimer son soutien à l'avis conjoint de l'Interfédéré, de l'InterMire et des SAACES, en date du 6 décembre 2018, ainsi que son accord avec l'avis adopté le 14 janvier 2019 par le Conseil Économique, Social et Environnemental de Wallonie.

D'avance, il vous remercie de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prie d'agréer, *Monsieur le Ministre-Président*, l'expression de notre haute considération.

Fabienne TINANT, Présidente  
de l'Instance.

Pour le Bassin de Namur,

Guy FAYS, Président  
de la Chambre Emploi Formation.

*Copie est envoyée à Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation*



**Instance bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur**  
Avenue Prince de Liège, 137 – 5100 JAMBES – 081/48 67 51 (52)

Monsieur Pierre-Yves JEHOLET,  
Vice-Président et Ministre de l'Economie, de  
l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du  
Numérique, de l'Emploi et de la Formation  
Rue Kefer, 2  
5100 NAMUR

Namur, le 29 janvier 2019

*Nos Réf. : IBEFE Namur/19/FM/8*

***Concerne : Dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle***

*Monsieur le Ministre,*

En sa séance du 18 janvier 2019, le Collège des Présidents des Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi (IBEFE) s'est saisi de la problématique de l'impact de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le Collège des Présidents s'inquiète des répercussions négatives de l'application de cet Arrêté et tient à vous exprimer son soutien à l'avis conjoint de l'Interfédéré, de l'InterMire et des SAACES, en date du 6 décembre 2018, ainsi que son accord avec l'avis adopté le 14 janvier 2019 par le Conseil Économique, Social et Environnemental de Wallonie.

D'avance, il vous remercie de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prie d'agréer, *Monsieur le Ministre*, l'expression de notre haute considération.

Fabienne TINANT, Présidente  
de l'Instance.

Pour le Bassin de Namur,

Guy FAYS, Président  
de la Chambre Emploi Formation.

*Copie est envoyée à Monsieur Willy BORSUS, Ministre-Président de Wallonie*